

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Délibération 019-2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le dix-huit septembre
deux mille vingt-cinq
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, David FARINHA DE SOUSA,
Lydie LEROY, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Lucas ARTICO, absent excusé, sans pouvoir de vote donné
Rudy BLANC, absent excusé, sans pouvoir de vote donné
Caroline GROMIER, absente

Secrétaire de séance : Michaël VALESCH

Nombre en Membres : 11
En exercice : 10
Suffrages exprimés : 7
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET : Demande de subvention au titre des amendes de police concernant les travaux de
requalification de la voirie au droit des écoles du Villard**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le produit des amendes de police liées à la circulation routière, géré par l'Etat, est chaque année mis à disposition du Département, afin de financer les aménagements de sécurité sur routes départementales, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

Sur cette base, le Département propose une programmation annuelle validée par la Commission permanente, transmise à la Préfecture qui établit les arrêtés de paiement concernant les opérations retenues.

Monsieur le Maire rappelle également que dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment de l'école du haut, des travaux de requalification de la voirie au droit des écoles sont également prévus.

Ces travaux incluent notamment :

- Création d'un plateau surélevé sur la RD 915 pour casser la vitesse ;
- La création de trois places arrêt minute devant l'école du haut pour la dépose des enfants ;
- Modification du carrefour entre la RD 915 et l'impasse du Plan ;
- Création d'un arrêt de bus au niveau de l'école du Villard.

Le cout estimatif des travaux est fixé à 129 471.30 € HT auquel s'ajoute la maitrise d'œuvre d'un montant de 11 624.23 €, soit un coût projet estimatif de 141 095.53 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour le financement des travaux de requalification de la voirie au droit des écoles du Villard

-
- Vu le projet de travaux de requalification de la voirie au droit des écoles du Villard ;
 - Considérant les opérations éligibles aux subventions amende de Police ;
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le projet de requalification de la voirie au droit des écoles du Villard pour un coût estimé de 141 095.53 € HT ;

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2025, au taux maximum applicable, auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour le projet susvisé ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération.

SOLLICITE l'autorisation de démarrage anticipé des travaux aux services du Conseil Départemental de la Savoie

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes

Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean René BENOIT
73350